



EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE CAROLL.

RESULTAT DE L'INDEX 2019

Les entreprises de plus de 1000 salariés ont été appelées à mettre en œuvre un index égalité hommes – femmes permettant de mesurer le résultat des pratiques réelles en matière de respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet index, basé sur une note de 100 répartis en 5 indicateurs, est composé comme suit :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparable.
- Ecart de rémunération individuelle de salaire entre les femmes et les hommes.
- Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes.
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.
- Répartition des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Les entreprises ayant obtenu un index inférieur à 75 points disposent de 3 ans pour atteindre l'objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu important pour Caroll International.

L'index Caroll sur l'égalité professionnelle s'élève à **80 points** sur une échelle de 100, soit une progression de 3 points par rapport à l'année 2018.

Ce score atteste de la démarche proactive de Caroll dans le maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.